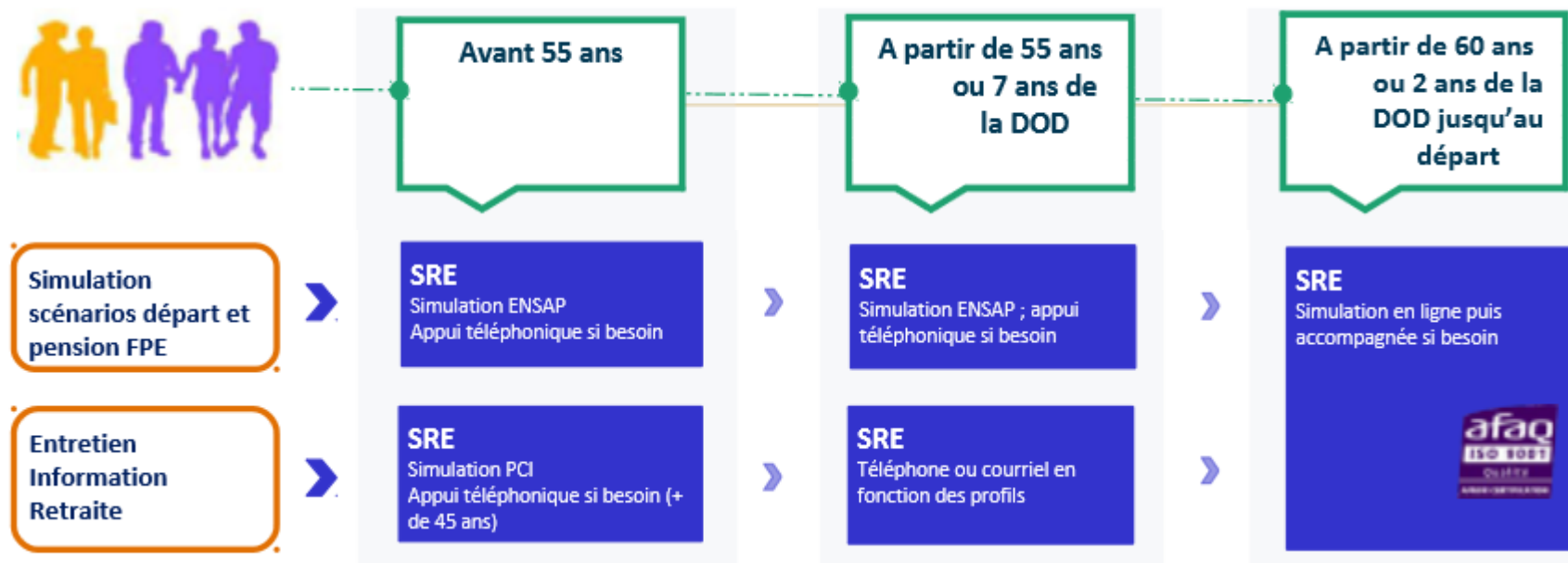


Une équipe de conseillers retraite experts et assistantes, qui proposent aux usagers actifs un service sur mesure adapté à leur profil.

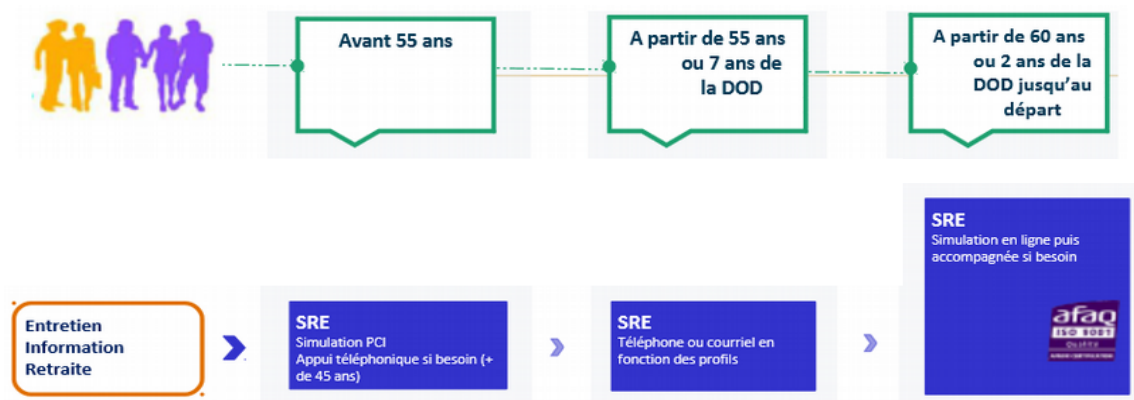


Le plus de l'accompagnement : un regard expert du conseiller

*Dépasser la demande de l'utilisateur pour lui proposer des projections adaptées à son profil.

*Capacité à identifier des données manquantes pouvant impacter les projections.

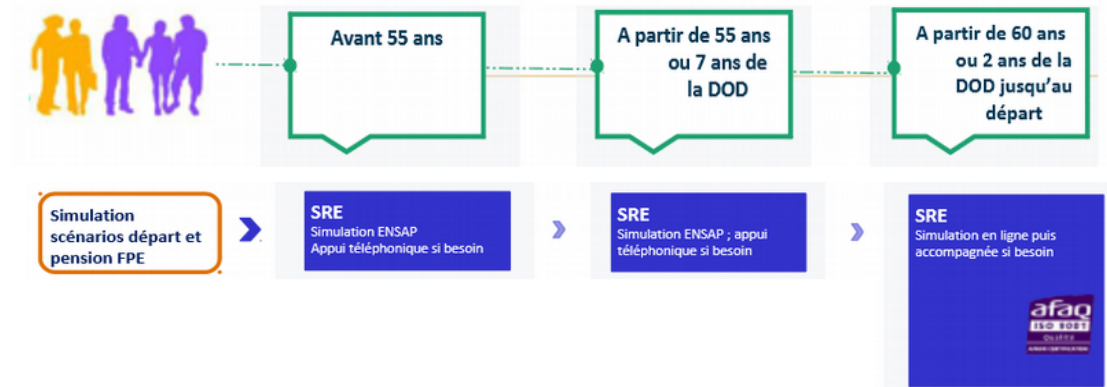
L'entretien information retraite à partir de 45 ans



Principes :

- *Un droit prévu par les textes, à partir de 45 ans
- *Sur demande de l'assuré, avec orientation par le pôle conseil retraite
- *Quelle que soit son administration employeur
- *Possibilité d'obtenir une information tous les 6 mois
- *6 mois impartis au SRE pour le réaliser

La simulation accompagnée certifiée



Principes :

- *Une offre du service des retraites de l'État au-delà des obligations réglementaires
- *A 2 ans de la date d'ouverture des droits
- *Sur demande de l'assuré, avec orientation par le pôle conseil retraite
- *Dès lors que l'employeur a délégué au SRE son rôle de conseil (groupe 1)
- *Possibilité d'obtenir une simulation tous les 6 mois
- *30 jours impartis au SRE pour répondre à la demande